

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 Juillet 2020

L'an 2020 et le 22 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement, à la Salle des Fêtes de CEFFONDS, **en séance extraordinaire**, sous la présidence de KREZEL Eric, Maire.

Présents : M. KREZEL Eric, Maire, Mmes : MONIOT Claude, PERRIN Ingrid, SOLDERA Delphine, MM : BARROY Rémi, BELIN Thibaut, CANAT Pierre, CHAUSSIN Michel, GEOFFRIN Ludovic, RIBOUT Élie, ROUSSEL Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARTIN Yasmine à M. BARROY Rémi, M. RENAUT Christophe à M. GEOFFRIN Ludovic

Excusé(s) : MM : BRISSOT Didier, GOUGET Loïc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 20/07/2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture
le : **27/07/2020**

et publication ou notification
du : **27/07/2020**

A été nommée secrétaire : Mme SOLDERA Delphine

Objet des délibérations

SOMMAIRE

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE CEFFONDS (A.F.R.)
TRAVAUX DANS L'ÉCOLE COMMUNALE
TRAVAUX DANS L'ÉCOLE COMMUNALE : CHOIX DES ENTREPRISES
PRIX DE CEFFONDS - SOCIÉTÉ DE COURSES HIPPIQUES
EXPLOITATION ET VENTE DE BOIS EN RÉGIE - PARCELLE 16
REMPACEMENT VOLETS SALLE COMMUNALE D'ANGLUS - DEVIS MODIFICATIF

réf : 053/2020 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE CEFFONDS (A.F.R.)

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'en raison du renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de CEFFONDS, il convient de désigner des propriétaires pour siéger au sein de cette Association.

Sur proposition des Membres de l'A.F.R., le Conseil Municipal désigne les propriétaires suivants :

- **Rémi BARROY** - Parcelle YL n°25 - Buisson des Ronces - 2ha 22a 40ca
- **Fabrice NOTTAT** - Parcelle ZP n°9 - Champ Ratel - 5ha 58a 10ca
- **Hervé DHEU** - Parcelle YE n°15 - Le Ruchin - 2ha 67a 20ca
- **Joël NOTTAT** - Parcelle YB n°6 - Les Écluses Est - 7ha 33a 00ca
- **Pascal RENAUD** - Parcelle ZY n°24 - Les Navattes - 7ha 36a 10ca

Monsieur Le Maire désigne **Monsieur Pierre CANAT**, Conseil Municipal, pour le représenter au Conseil d'Administration de l'Association Foncière de Remembrement de Ceffonds.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 054/2020 : TRAVAUX DANS L'ÉCOLE COMMUNALE

Le Conseil Municipal envisage des travaux de rénovation dans l'école communale, notamment le remplacement de l'escalier extérieur, la rénovation des sols de certaines salles de classe et le remplacement de plusieurs fenêtres.

Le Conseil Municipal décide de solliciter tous les partenaires financiers potentiels afin d'obtenir une aide financière pour participer au financement de la réalisation de l'ensemble de ces travaux dans l'école communale sur la base estimative des devis demandés pour un montant total de **7 509,21€ HT** décomposés comme suit :

- escalier extérieur : 3 000,00€ HT
- rénovation des sols : 564,84€ HT
- remplacement des fenêtres : 3 944,40€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 055/2020 : TRAVAUX DANS L'ÉCOLE COMMUNALE : CHOIX DES ENTREPRISES

Par délibération n°054/2020, en date du 22 juillet 2020, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la Commune avait acté le projet d'investissement de réaliser des travaux dans l'École Communale.

La Commission Communale des Travaux, réunie le 16 juillet dernier, a étudié l'ensemble des devis du projet de travaux dans l'École Communale et propose de soumettre les offres suivantes au Conseil Municipal :

Pour mémoire, l'ensemble des travaux se décompose en trois parties : le remplacement de l'escalier extérieur, la rénovation des sols et le remplacement de fenêtres.

- **Menuiserie HOCQUET** (escalier extérieur) pour un montant de **3 000,00€ HT** soit **3 600,00TTC**
- **Société INNOV DÉCO** (rénovation des sols) pour un montant de **564,84€ HT** soit **677,81€ TTC**.
- **Menuiserie HOCQUET** (remplacement fenêtres) pour un montant de **3 944,40€ HT** soit **4 733,28TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions commerciales ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 056/2020 : PRIX DE CEFFONDS - SOCIÉTÉ DE COURSES HIPPIQUES

Compte tenu de son rôle dans la Société des Courses de Montier-en-Der, Monsieur Élie RIBOUT ne prend pas part à cette délibération.

Il est proposé aux Membres du Conseil de verser une subvention à la Société des Courses de Montier-en-Der pour le prix de Ceffonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de **200€** à la Société des Courses.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 057/2020 : EXPLOITATION ET VENTE DE BOIS EN RÉGIE - PARCELLE 16

Suite à la Commission Communale des bois, réunie le 16 juillet dernier, Monsieur Thierry ROUSSEL, Adjoint au Maire, en charge du suivi de la forêt communale, propose au Conseil Municipal d'exploiter et de vendre en régie la parcelle 16.

Cette parcelle étant située en zone protégée, il est nécessaire de faire appel à un professionnel forestier équipé du matériel adéquat.

Aussi, il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de confier ces travaux d'exploitation à **Monsieur Bruno MARTINOT, Exploitant Forestier** situé à Montier-en-Der, au prix de **18€ TTC le m3**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le tarif de cette prestation et autorise Monsieur Thierry ROUSSEL à faire débiter ce chantier.

Lors de l'achèvement de l'exploitation de la parcelle, un cubage réel sera effectué sur site afin de déterminer la quantité de bois qui sera proposée à la vente.

Le Conseil Municipal étudiera les offres d'achat reçues et décide d'ores et déjà de vendre ces produits forestiers au plus offrant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 058/2020 : REMPLACEMENT VOLETS SALLE COMMUNALE D'ANGLUS - DEVIS MODIFICATIF

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°037/2020 en date du 08 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal avait accepté de procéder au remplacement des volets de la Salle Communale d'Anglus, pour un montant de 1 005,03€ HT soit 1 206,04€ TTC.

Monsieur Rémi BARROY, Maire Délégué d'Anglus, explique au Conseil Municipal qu'il y a

lieu de modifier le devis précédent en raison d'une erreur de dimension des volets sur l'ancien devis.

Le Conseil Municipal acte l'annulation de l'ancien devis et prend connaissance de la nouvelle offre qui s'élève à 1 191,79€ HT soit une augmentation de 186,76€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition commerciale de la **Société FRANCE VOLET INTEX** pour un montant de **1 191,79€ HT soit 1 430,15€ TTC**.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le nouveau devis présenté.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

COMMENCEMENT TRAVAUX AIRE DE JEUX :

Des Parents d'élèves s'interrogent sur la date de commencement des travaux de l'aire de jeux. Le Conseil Municipal informe les Habitants que l'Entreprise retenue doit communiquer ses dates d'intervention et réaliser les dalles avant fin août.

Un rendez-vous avec quelques Conseillers est fixé sur site jeudi 23 juillet à 18h pour définir l'implantation de l'aire de jeux.

FÊTE PATRONALE 2020 :

Le Conseil Municipal informe les Habitants que la Fête Patronale aura lieu si les Forains envisagent de faire une demande de stationnement pour installer leurs manèges, dans la mesure où ils s'engagent à respecter les règles nationales les concernant.

RÉFECTION TAPISSERIE HALL DE LA MAIRIE :

Lorsque les travaux de réfection de la tapisserie du hall de la Mairie débiteront, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des volontaires seront les bienvenus pour décrocher le grand tableau situé au fond du couloir, compte tenu de sa valeur historique.

PROJET D'ÉCLAIRAGE DES VITRAUX DE L'ÉGLISE :

Une tentative d'éclairage des vitraux, avec un spot de chantier, va être réalisée prochainement et présentée devant les Membres du Conseil Municipal afin d'engager une réflexion sur ce type de projet : début septembre.

A l'issue de cette présentation, si le Conseil Municipal est favorable à ce projet d'éclairage, les vitraux étant très anciens, un nettoyage et éventuellement une restauration seront envisagés.

VISITE HISTORIQUE DE L'ÉGLISE DE CEFFONDS :

Une visite sur l'histoire de l'Église Saint Rémy de Ceffonds sera organisée, par Monsieur Alain LAURENT, le samedi 29 août 2020 après-midi dans le cadre de l'opération : Un jour / Une église.

JOURNÉES DU PATRIMOINE :

Les Habitants sont informés que les prochaines Journées du Patrimoine se dérouleront, comme chaque année, le 3ème week-end de septembre.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN MIROIR ROUTIER A ANGLUS :

Madame Claude MONIOT expose aux Membres du Conseil Municipal de réfléchir sur la mise en place d'un miroir routier à Anglus, plus précisément à l'angle des Rues Principale et du Guérêt, afin d'assurer la sécurité des usagers de la route face au manque de visibilité.

Une demande d'avis technique sera formulée prochainement aux Services du Conseil Général ainsi que de la Direction Départementale des Territoires, les Membres du Conseil Municipal sont favorables sur le principe.

DISFONCTIONNEMENT DE LA FONTAINE PLACE DE LA MAIRIE :

Après plusieurs vérifications et tentatives de remise en service de la Fontaine située sur la place de la Mairie, il s'avère que la panne est due au flotteur. Celui-ci est hors-service et va être prochainement remplacé.

DÉGÂTS PONT DU MONTCEY :

Le Conseil Municipal déplore les nouvelles dégradations sur le Pont du Montcey ; celui-ci vient d'être remis neuf et est déjà abîmé. Il le restera compte-tenu du coût à prévoir pour changer à nouveau la grille.

La Commune a fait les demandes au Département pour modifier l'accès et éviter de nouvelles dégradations.

Complément de compte-rendu:

En mairie, le 27/07/2020

Le Maire,
Eric KREZEL

